

Le Cantilien



Journal hebdomadaire hors-série de confinement • Diffusion gratuite •  • Vendredi 27 mars 2020

n  1

Même confinés, nous souhaitons prendre de vos nouvelles et rester à vos côtés.

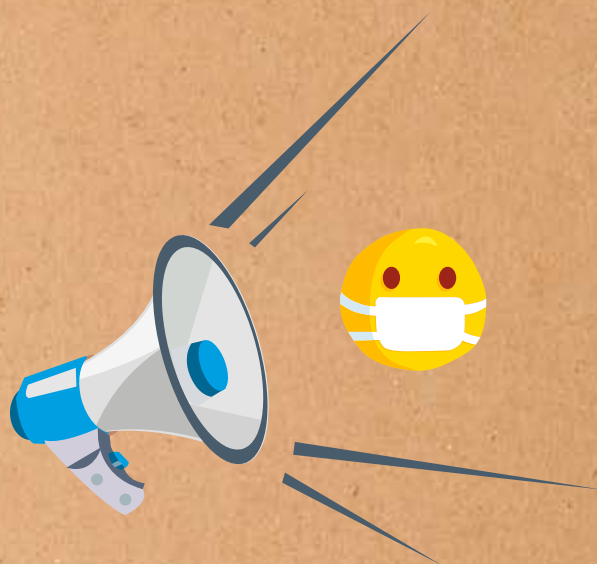
Élus et agents municipaux de la Ville restent mobilisés, en télétravail ou en service minimum, pour que l'épidémie que nous affrontons ne vienne pas rompre ces liens qui nous unissent.

Alors que vient d'être annoncé le vendredi 27 mars le prolongement du confinement jusqu'au 15 avril, nous avons conçu cette newsletter, sous forme de brèves, afin de vous donner l'essentiel de l'actualité de la semaine. Dans cette gazette, vous retrouverez chaque vendredi des infos clés et que vous pourrez vous-même alimenter en envoyant vos idées à : communication@ville-canteleu.fr.

Promis, nous reviendrons avec vos habituels Cantilien et Agenda de la Ville !

Parce que vous nous manquez !





Le déclenchement du confinement

Lundi 16 mars, à l'issue de l'annonce du Président de la République demandant aux Français de se confiner à leur domicile, Madame le Maire par arrêté municipal a enclenché le Plan de Continuité d'activités des services municipaux en mode confinement, puis le Plan Communal de Sauvegarde.

En bref : dès mardi 17 mars à 12h

L'Hôtel de Ville fermé au public, ainsi que l'ensemble des équipements municipaux.

Les aires de jeux ont été également fermées car les services ne sont pas en mesure de vérifier le bon état des jeux et garantir la sécurité des installations.

Le standard de la mairie est basculé sur répondeur invitant les administrés à faire leur demande par mail sur l'adresse contact@ville-canteleu.fr

Une équipe de permanence d'accueil téléphonique est organisée tous les jours en mairie de 9h à 12h et de 14h à 17h, pour les urgences en matière d'état civil, déclaration de naissance, de décès, ou un problème majeur sur la voie publique au 06.09.23.65.35.

Si nécessaire, les usagers sont reçus en mairie sur rendez-vous.

Pour l'ensemble des agents municipaux, un recensement a été réalisé pour mettre en place les mesures de télétravail quand cela est possible.

Les autres agents municipaux sont placés en Autorisation Spéciale d'Absence.

L'astreinte des services techniques est maintenue sous son organisation habituelle.

Une équipe du service voirie – propreté reste mobilisée, ainsi que la Police municipale.

Et depuis ...

Du côté des services techniques

2 agents interviennent tous les lundi, mercredi et vendredi matin pour vider les sacs poubelle sur le territoire communal et assurer la propreté des espaces publics.

Le service d'astreinte des services techniques assure également une veille sur le patrimoine municipal pour relever d'éventuelles anomalies et réaliser de petites interventions comme par exemple pour une fuite d'eau au stade Dupré

Par ailleurs, le pôle administratif est placé en télétravail pour assurer le suivi de différents dossiers de consultation des entreprises pour essayer de ne pas remettre en cause la réalisation de travaux dans des délais raisonnables notamment pour le chantier de démolition – reconstruction de l'Ecole Flaubert dont le lancement est programmé pour le mois de juillet.

Par ailleurs, il est procédé à une vérification à distance des factures des sociétés pour que le service des finances puisse les payer et ne pas mettre les sociétés prestataires de la collectivité en difficulté.

Du côté de l'enfance et de l'éducation

À ce jour, une seule école cantilienne a été mobilisée pour accueillir du lundi au dimanche les enfants de parents ayant une profession prioritaire (soignants...) résidant à Canteleu et des communes des boucles de Seine (Duclair, St Martin de Boscherville ...). L'école Pierre Curie a été choisie en raison de son implantation plutôt sur le chemin du CHU en venant du plateau, de Bapeaume ou des communes concernées.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi, les enfants sont aussi accueillis sur les temps périscolaires.

Trois agents périscolaires sont mobilisés chaque semaine, par roulement. L'éducation nationale prend le relais sur les temps scolaires habituels.

Mercredi, samedi et dimanche, les enfants sont accueillis sur les mêmes horaires dans un format « Centre de loisirs ».

Petit bilan chiffré :

Semaine du 16 mars : 7 enfants ont été accueillis.

Semaine du 23 mars : 4 enfants ont été accueillis (dont 1 enfant provenant d'une autre commune).

À noter : L'ONM accueille également des enfants dont les parents assurent des professions médicales, depuis ce lundi 23 mars, et uniquement sur Marie Curie, à la demande de la Collectivité, afin de faciliter la vie des familles qui auraient des fratries nécessitant aussi l'accueil sur le temps périscolaire.

Du côté du service Jeunesse

L'Accueil de Loisirs Ani'Mômes s'est vu dans un premier temps soumis à l'obligation réglementaire de fermer ses portes, sauf dans la limite d'accueil de 10 enfants maximum simultanément, réservé exclusivement à des parents assurant des professions médicales, et ne disposant pas de moyen de garde alternatif. Comme pour le périscolaire, l'ouverture de ce service a été portée aux parents résidant dans des communes des boucles de la Seine.

Par commodité d'organisation et pour faciliter la vie des familles utilisant le service périscolaire, sur le temps scolaire, Ani'Mômes a été délocalisé dans les locaux de l'école Pierre Curie, pendant toute la période de confinement.

Ses horaires ont été lissés sur ceux du périscolaire, à savoir de 7h30 à 18h00 (contre 7h45 à 18h00 habituellement). Le Service a organisé un planning d'intervention d'animateurs en respectant les taux de qualification des équipes d'encadrement.

Petit bilan chiffré :

Mercredi 18 mars : 2 enfants accueillis.

Mercredi 25 mars : 1 enfant accueilli.

Du côté du service Finances

Le service de finances maintient son activité par télétravail avec deux équipes qui se relaient entre le matin et l'après-midi du lundi au vendredi, et une personne travaillant toute la journée.

Depuis le confinement, le service a reçu une centaine de factures, réglé 129 factures, émis 120 titres.

Chaque jour, l'équipe continue à échanger avec les collègues des autres services, par mail ou par téléphone. Ces échanges permettent de continuer de travailler dans les meilleures conditions mais aussi de garder un lien avec l'extérieur.

Du côté du service Ressources Humaines

Un point hebdomadaire est réalisé en direction des agents municipaux qui sont sur le terrain et présents dans les services. Par ailleurs, la gestion des tâches essentielles est assurée : paie d'avril, rédaction d'arrêtés, contrats de travail mais aussi suivi des arrêts maladie. Sans oublier de nombreux échanges avec les agents municipaux sur la gestion des absences (arrêtés maladie et Autorisations Spéciales d'absence) et sur le télétravail.

Du côté du service informatique

Rouage essentiel du plan de continuité de l'activité des services municipaux, l'équipe informatique a mis à disposition près d'une trentaine d'ordinateurs et plateformes de gestion à distance des logiciels métiers pour mettre en œuvre le télétravail des agents municipaux. Un suivi quasi H24 pour éviter les bugs et une permanence de tous les instants !

Du côté du service d'intendance municipale

Le service de restauration est mobilisé pour la confection et la livraison des repas aux aînés résidents à la Résidence Autonomie Louis Aragon : 35 plateaux-repas sont livrés chaque jour, ainsi que pour les enfants accueillis à l'Ecole Curie.

L'équipe de cuisine est composée de 4 personnes et le responsable restauration pour les achats, la préparation et la livraison des repas.

Pour les achats, nous sommes en lien avec certains de nos fournisseurs régionaux, utile aussi pour le maintien des filières agricoles et le maintien d'un débouché économique aux productions des agriculteurs Normands avec qui nous travaillons toute l'année. Les menus sont composés en fonction de notre partenaire « fourche à la fourchette ».

Une équipe d'entretien intervient sur tous les bâtiments accueillant des agents municipaux.

Nous avons mis en place une procédure de nettoyage qui permet une désinfection des locaux de la ville pendant cette période avec une traçabilité des locaux qui sont utilisés.

Un soutien logistique est apporté par la ville à l'EHPAD Jean Ferrat, avec par exemple le prêt de plateaux pour les repas désormais pris en chambre, et un contact régulier est organisé.

Du côté du Centre Communal d'Action Sociale

À la Résidence Autonomie Aragon :

Présence tous les matins des agents de la résidence pour s'assurer du bien-être des résidents face au confinement.

Mise en place d'un entretien des locaux plus poussé avec 4 interventions par semaine.

Mise à disposition des attestations de déplacement.

Réouverture du petit salon pour avoir accès à la bibliothèque.

Au service solidarités :

Poursuite des notifications d'accès à l'épicerie sociale « le quotidien ».

Permanence téléphonique pour les demandes sociales, et si besoin en présentiel.

Appel les lundis, mercredis et vendredis des personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables pour savoir si elles vont bien et si elles ont besoin de quelque chose.

Relais avec le CLIC pour les personnes âgées ayant des demandes particulières et lutter contre l'isolement.

Du côté du service État civil et Accueil

Accueil physique d'administrés en situation d'urgence sociale et réorientation vers le CCAS .

Accueil téléphonique des appels d'administrés, près d'une vingtaine par jour, en demande de renseignements : relais des questions soulevées auprès des services municipaux concernés et recherche de solutions.

Gestion du courrier : relève deux fois par jour de la boîte postale, affranchissement du courrier traité par les services municipaux en activité.

Continuité du traitement des titres nationaux d'identité par la validation quotidienne de Passeports et de Carte Nationale d'Identité, uniquement pour les administrés dont les titres étaient en préparation avant le déclenchement du COVID-19



Un clin d'œil pour conclure sur cette activité des services municipaux, sous forme de témoignage des agents d'accueil - état civil :

« Les journées filent à une vitesse incroyable, malgré tout...

Ce qui nous manque le plus : le reste de l'équipe, les téléphones qui sonnent, le bruit, nos usagers, le ding dong de l'appel des tickets, Monsieur LOIE et les collègues ... et on oublie certainement plein de trucs !

Ce qui nous "émeut" : Les chaises vides, le silence, les portes fermées...

Ce qui nous "touche" : La gentillesse et la solidarité des collègues tant sur le terrain qu'à distance, les élus qui nous gâtent avec des gâteaux et bonbons ! »

LES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE CANTELEU À VOS CÔTÉS

Pendant la période de confinement, vos commerçants restent mobilisés et certains proposent de vous livrer. Voici un petit mémo utile réalisé par les services municipaux en lien avec les commerçants de l'Union des Commerçants et Artisans de Canteleu

PHARMACIE PORTAIL 10 rue Alexandre-Dumas	Du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h30 Le samedi : de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h00	Livraison réservée uniquement aux patients habituels 02 35 36 30 60
LE COCCIMARKET 12 rue Alexandre-Dumas	Du lundi au samedi : de 8h à 21h	Livraison possible des denrées préalablement achetées et payées par l'intéressé ou par un tiers dans le commerce.
PHARMACIE DU MARCHÉ 3 place du Marché	Du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h30 Le samedi : de 9h à 13h et de 14h30 à 19h Modification d'horaire possible le samedi	Livraison possible en cas d'urgence (contacter directement la pharmacie) Retrouvez toute l'actualité de la pharmacie en ligne sur son site : www.pharmacie-marche-canteleu.com , ou  pharmamarche76 02 35 36 09 80
LE GRENIER DES SAVEURS 2 place Michel-Touyé	Lundi - mardi - jeudi - vendredi : de 7h30 à 14h Le dimanche : de 7h30 à 13h	Livraison selon les secteurs : détails et informations au 02 35 36 31 61
PHARMACIE DE LA BEGUINIÈRE 257 rue du Cdt G-Ledru	Du lundi au vendredi : de 9h à 12h15 et de 14h15 à 18h45 Le samedi : de 9h à 12h30 et de 14h15 à 17h15	
BOULANGERIE PLAISIRS GOURMANDS 10-11 place Jean-Jaurès	Du mardi au vendredi : de 7h à 12h45 et de 15h à 19h Le samedi : de 7h à 12h45 et de 15h à 18h Le dimanche : de 7h à 12h30	
BOUCHERIE A. LECAT 3 place Jean-Jaurès	Du mardi au vendredi de 7h30 à 12h45 et de 15h à 19h30 Le samedi : de 7h à 19h30 (en continu) Fermé le dimanche, à partir du 1er avril	Livraison à domicile, à partir de 50€ de commande 02 35 08 92 30
LA MAISON DU FRUIT 12 place Jean-Jaurès	Du mardi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h Le dimanche : de 8h30 à 12h30	Livraison possible : informations et détails au 09 81 86 69 80 par e-mail : maisondufruit@gmail.com , ou  maisondufruit (FBmessenger)
PHARMACIE DE LA MAIRIE 1 place Jean-Jaurès	Du lundi au vendredi : de 9h à 13h et de 14h30 à 20h Le samedi : de 9h à 18h (en continu)	Livraison sur la commune pour des traitements indispensables prescrits par un médecin (pas de livraison pour des produits de «parapharmacie»). Possibilité également, pour les personnes fragiles, de faire préparer sa commande à l'avance. 02 35 36 34 92



Le mot de la semaine

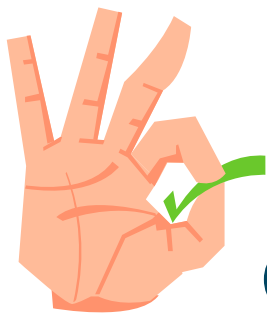
VIGILANCE

Contrairement à ce qui est souvent recommandé, évitez de coller vos attestations de déplacements dérogatoires sur les vitres de votre véhicule. « Cela peut renseigner parfaitement de potentiels malfaiteurs sur l'adresse de la personne qui est absente de son domicile » nous précisent les équipes de la Police Municipale.

Par ailleurs nous vous rappelons que ces attestations sont gratuites donc ne peuvent pas être vendues. La ville en met régulièrement à disposition dans les commerces.

De plus, comme nous l'avons annoncé cette semaine sur les réseaux, restez vigilants face à la recrudescence d'arnaques ou de fraudes en tous genres : faux appels aux dons par mail, fausses commandes de masques, de gants ou de gel hydroalcoolique.

De même, si vous êtes sollicités par des personnes se revendiquant de la Mairie, sachez que la Ville de Canteleu ne fait aucune démarche à domicile !



ON VOUS RÉPOND !

✓ L'ANCIENNE ATTESTATION EST-ELLE ENCORE VALABLE ?

L'ancienne attestation de déplacement a vécu. Elle pourra encore être utilisée un temps très court à condition d'être horodatée à la main, mais il faut privilégier dès à présent la nouvelle forme du document, téléchargeable sur le site de la ville.

Pas d'imprimante ? Cette attestation peut être retirée chez les commerçants de la Ville ou également être rédigée sur papier libre.

✓ QU'EN EST-IL DES PRÉ-INSCRIPTIONS SCOLAIRES ?

En raison du contexte sanitaire actuel, les pré-inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2020 sont momentanément suspendues. Les familles concernées pourront à nouveau procéder aux démarches lorsque la période de confinement aura pris fin et que les services municipaux comme les écoles pourront à nouveau accueillir le public

À noter : pour les familles qui le peuvent, il est toutefois possible de transmettre, par mail, à education@ville-canteleu.fr les documents nécessaires pour la réalisation de la pré-inscription (documents scannés uniquement et pas de photos de documents). La pré-inscription sera ainsi réalisée et le certificat de scolarisation sera envoyé par courrier ultérieurement.

✓ QU'EN EST-IL DES DEMANDES DE DEROGATION ?

Leur traitement est suspendu. Mais il est toujours possible de les adresser par voie postale ou par courriel à contact@ville-canteleu.fr

✓ QU'EN EST-IL DU PAIEMENT DE LA DERNIÈRE FACTURE DE CANTINE ?

Les familles qui ont déjà opté pour le prélèvement automatique ne connaissent pas de modification dans leurs pratiques. Celles qui avaient déjà l'habitude de recourir au paiement par Internet non plus.

Pour les autres qui se rendent habituellement en mairie pour payer leur facture, elles sont invitées à utiliser également le mode de paiement par Internet.

Si cette solution ne peut être envisagée, un étalement des paiements sur les factures suivantes pourra être mis en place à l'issue de la période de confinement.

Afin de les en informer, le service Affaires Scolaires va contacter, par téléphone, les familles concernées dans le courant de la semaine prochaine.

✓ ET LES MERCREDIS PRÉ-PAYÉS AU CENTRE DE LOISIRS ?

Vous avez le choix : remboursement ou décompte d'une prochaine facture. Signalez votre choix en indiquant vos coordonnées complètes à l'adresse education@ville-canteleu.fr.

✓ COMMENT RÉCUPÉRER LES COURS DE MON ENFANT ?

Au niveau scolaire, la Ville a été en lien constant avec l'Inspectrice de l'Education nationale. Pour pallier l'absence d'ordinateur, de connexion, d'imprimante de certaines familles, nous avons convenu que les enseignants déposent chaque vendredi, entre 15h et 16h, les enveloppes des cours pour les enfants ; puis les élus municipaux se répartissent la distribution dans les boîtes à lettres des familles.

✓ PUIS JE FAIRE UNE DEMANDE DE PASSEPORT OU DE RENOUELEMENT DE CARTE D'IDENTITE PENDANT LE CONFINEMENT ?

NON, les demandes de passeport ne peuvent plus être réceptionnées en mairie durant toute la période de confinement, consigne donnée par la Préfecture.

La perte ou le vol de titres ne relèvent pas des cas d'urgence sauf lorsque le demandeur est appelé à se rendre sur une opération extérieure (militaire). L'urgence sera appréciée par les services de la préfecture.

À Canteleu, les demandes de titres pour perte ou le vol ont été recensées et feront l'objet d'une prise en compte particulière lors du retour au fonctionnement normal (sauf indication contraire des services préfectoraux)

Pour autant, le service état civil établit les déclarations de perte pour les usagers sur envoi d'une attestation sur l'honneur (par mail ou courrier) de manière à permettre à l'usager lors d'un contrôle à présenter un document officiel.

✓ POURQUOI NE PAS AVOIR MAINTENU LES MARCHÉS ?

Pour obtenir une dérogation de maintien des marchés de plein air, c'est le Préfet qui a le dernier mot ! À Canteleu, la ville ne pouvait pas demander une dérogation car il aurait fallu que ces derniers constituent la seule offre alimentaire possible sur le territoire, ce qui n'est pas le cas. La Ville se plie donc aux directives du gouvernement.

✓ QU'EN EST-IL DE LA MISE EN PLACE D'UN COUVRE-FEU ?

L'ensemble des maires ont été destinataires d'un courrier du Préfet : il n'est pas possible pour le maire d'une commune de décider cette mesure, c'est le Préfet qui seul en a le pouvoir au regard du contexte d'Etat d'Urgence sanitaire.

Par ailleurs, une telle mesure pourrait laisser penser qu'avant l'heure effective du couvre-feu, il serait possible et permis de sortir à loisir. Or, il faut rappeler et rappeler que c'est jour et nuit que les sorties sont à limiter car une seule consigne vaut : **RESTER CHEZ SOI**.

✓ LA COLLECTE DES DÉCHETS, COMMENT CA SE PASSE ?

Concernant la collecte des déchets dans les 71 communes de la Métropole, dans ce contexte de crise sanitaire des mesures de précaution sont prises :

les collectes des ordures ménagères et des déchets recyclables sont assurées aux jours de collecte habituels,

La distribution des sacs de collecte n'est plus assurée pour éviter tout rassemblement aux points de distribution,

Les 16 déchetteries de la Métropole sont fermées aux habitants, conformément aux dispositions gouvernementales. Seule la déchetterie de Rouen reste accessible aux professionnels (Quai du pré aux loups).

La collecte des déchets verts continue à être assurée mais est limitée à 5 sacs. Les fagots ne sont plus collectés.

À noter également : les jours et horaires de collecte peuvent être retardés.

✓ LES CIMETIÈRES SONT-ILS ACCESSIBLES ?

Non, l'ensemble des cimetières de la commune sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre. L'agent d'astreinte ouvre les sites pour l'intervention des pompes funèbres et les inhumations selon les informations fournies par le service État Civil.

✓ COMMENT ÊTRE UTILE AUX AUTRES ?

→ La Ville a répondu à l'appel aux dons de l'Agence Régionale de Santé et a donné pour les soignants 900 Masques FFP2 qui restaient de la pandémie de grippe aviaire ainsi que les stocks de gel hydro-alcoolique restant de la tenue des bureaux de vote

→ Afin de répondre au mieux à toutes les manifestations de soutien envers les équipes qui œuvrent ensemble pour prendre en charge les patients, la CHU de Rouen a créé une page dédiée sur son site internet : www.chu-rouen.fr/vous-souhaitez-nous-aider. Il suffit de remplir le formulaire et vous serez vite recontactés quant à la faisabilité de votre proposition !

→ De nombreux groupes d'entraide fleurissent également sur la toile.

Réputée solidaire, Canteleu ne déroge pas à la règle.

L'objectif du groupe CORONAVIRUS – Entraide Canteleu est de créer un réseau pour que les Cantiliens s'entraident dans le respect du confinement et des règles sanitaires. Soutien aux enfants et ados Cantiliens, permanences téléphoniques... les administrateurs recherchent des volontaires

Faites-vous connaître à l'adresse coronavirusedentraidecanteleu@gmail.com ! ou retrouvez-les sur Facebook : CORONAVIRUS – Entraide Canteleu



Pour sourire !

Voici quelques extraits bruts de messages et d'informations qui nous parviennent,
et qui donnent un peu le sourire !

« Petit message de bonne humeur en ces jours tristes : j'ai récupéré ce soir d'excellentes viennoiseries de la boulangerie Claude (il y en avait une quantité énorme) et des clémentines du primeur. Je les ai distribuées au CHU dans plusieurs unités et elles ont été accueillies avec beaucoup de plaisir ! » Élise C., Infirmière Diplômée d'État.

« Il y a quelques jours, il restait quelques pâtes à pizza à Tom Delahaye, de Pizza Zik, tous les vendredis soir à Bapeaume. Il les a garnies et les a apportées à nos pompiers ! »
Mélanie Boulanger

COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)



RESTEZ INFORMÉS !

Vous ne recevez plus votre journal ?

Voici un lien pour rester informé avec qualité et diversité :

Libération, Le Monde, Le Figaro, L'Équipe...

"le mur de la presse" vous propose tous les journaux à la fois

www.lemurdelapresse.com